



## Lettre d'information aux familles

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être scolarisé dans les établissements de la ville de Mios. Afin de pouvoir bénéficier des services : restauration, Temps d'Activités Périscolaires (TAP), Accueils Périscolaires matin et soir (APS) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), merci de bien vouloir renseigner le Dossier Unique d'Inscription « année 2017/2018 », constitué des documents suivant :

- la fiche famille/enfant,
- La fiche de réservation annuelle,
- Le livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés,
- la copie du carnet de santé (uniquement la page - vaccins DTP)
- la copie de l'attestation Caf, avec le numéro d'allocataire et le quotient familial en priorité, ou une copie de l'avis d'imposition 2016, pour le calcul des tarifs.
- le cas échéant, le jugement de divorce ou une lettre d'autorisation du parent qui n'a pas la garde,
- L'attestation d'assurance extrascolaire sera à fournir début septembre.

**Merci de nous rapporter ces documents signés et complétés  
entre le lundi 20 mars et le vendredi 28 avril 2017**

- Soit à l'accueil de la Mairie de Mios tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le samedi matin de 9h à 11h30, (sauf le samedi 15 avril).
- Soit à l'accueil de la Mairie de Lacanau de Mios tous les lundis, mercredis, vendredi et samedi (sauf le samedi 15 avril) de 9h à 11h30 et tous les lundis, mercredi et vendredi de 14h à 16h ainsi que tous les mardis de 14h à 18h.
- Soit par retour de courrier à l'adresse suivante :  
Mairie de Mios, place du 11 Novembre, 33380 Mios.
- Soit par courriel à l'adresse suivante : [guichetunique@villemios.fr](mailto:guichetunique@villemios.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera restitué.**

Une fois votre dossier traité, vous recevrez par courrier un identifiant, un mot de passe et une notice explicative qui vous permettra d'accéder à votre portail famille.

*Pour tous renseignements, merci de contacter le service jeunesse, au 05 57 17 07 92.*

## Dossier Unique d'Inscription année 2017-2018

Responsable légal		Conjoint		
Nom		Nom		
Prénom		Prénom		
Adresse		Adresse		
Code postal		Code postal		
Tél. domicile		Tél. domicile		
Tél. portable		Tél. portable		
Email		Email		
Profession		Profession		
N°Sécurité Sociale				
N°Caf		Mode d'envoi de la facture	Email	Courrier
Quotient Caf		Autorisation consultation CAFPRO	oui	non

Enfant	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	

Personnes majeures (munies d'une pièce d'identité)  
autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents :

Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tél.		Tél.	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Tél.		Tél.	

### Informations médicales

Vaccins	Appareil dentaire	oui	non
DTP date : .....	Lunettes	oui	non
Nom du médecin traitant : .....	Appareil auditif	oui	non

### Allergies

Asthme	non	oui	si oui procédure : .....
Alimentaire	non	oui	si oui à quoi : .....
Médicamenteuse	non	oui	si oui à quoi : .....

P.A.I si oui ordonnance lisible et description de la procédure : .....

### Informations complémentaires

L'enfant sait-il nager ? oui      non

Si oui attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques

Je soussigné(e), .....(NOM, Prénom), responsable légal de l'enfant

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) oui      non

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul des TAP oui      non

Autorise mon enfant (élémentaire) à sortir seul de l'accueil périscolaire oui      non

Si oui précisez l'heure : .....

J'autorise le service jeunesse de la Ville de MIOS :

à prendre toute mesure en cas d'accident sur mon enfant oui      non

à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités périscolaires oui      non

à utiliser ces photos et films (site de la ville, magazine municipal, facebook,...) oui      non

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, atteste (dans le cas de parents séparés ou divorcés) que le père et/ou la mère de l'enfant soit informé(e) de cette demande d'inscription et déclare avoir pris connaissance du projet pédagogique et du règlement intérieur du service jeunesse et de la restauration scolaire de la ville de Mios (cf : site de la ville de Mios)

Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service. Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du service jeunesse.

Fait à Mios, le

Signature

**RESERVATIONS ANNUELLES 2017-2018 \***  
**Cocher les cases suivant vos besoins**

**Groupe Scolaire : les Ecureuils**

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h15-8h40					
Restauration	12h10-13h55					
T.A.P	13h45-16h05					
A.P.S Soir	16h05-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h10-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

**Groupe Scolaire : Maternel**

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h15-8h50					
Restauration	12h05-13h45					
T.A.P	14h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h20-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

**Groupe Scolaire : Lillet**

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin	7h15-8h45					
Restauration	12h00-13h45					
T.A.P	15h00-16h15					
A.P.S Soir	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

**Groupe Scolaire : Ramonet maternel et élémentaire**

Nom :

Prénom :

Nom du professeur des écoles :

Niveau :

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A.P.S Matin Maternel	7h15-8h30					
A.P.S Matin Elémentaire	7h15-8h45					
Restauration Maternel	11h45-13h30					
Restauration Elémentaire	12h00-13h45					
T.A.P Maternel	14h45-16h00					
T.A.P Elémentaire	15h00-16h15					
A.P.S Soir Maternel	16h00-19h00					
A.P.S Soir Elémentaire	16h15-19h00					
A.L.S.H mercredi Maternel	12h00-17h00					
A.L.S.H mercredi Elémentaire	12h15-17h00					
Peri-A.L.S.H Soir	17h00-19h00					

A.P.S

Accueil Peri Scolaire (avant et après l'école)

A.L.S.H

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

T.A.P

(Nouveaux) Temps d'Activité Périscolaire (réforme des rythmes scolaires)

\* Réservations établies pour l'année, possibilité de modifications via le portail famille (renseignements au 05.57.17.07.92)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, atteste (dans le cas de parents séparés ou divorcés) que le père et/ou la mère de l'enfant soit informé(e) de cette demande d'inscription et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du service jeunesse et de la restauration scolaire de la ville de Mios (cf : site de la ville de Mios)

Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service. Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du service jeunesse.

Fait à Mios, le

Signature